

# CONFERENCE DE PRESSE RAPPORT ANNUEL

Ce document doit permettre de présenter de façon synthétique **dans une optique de prise de parole Média** les éléments principaux à disposition de tout porte-parole qui pourrait être interviewé, à l'occasion de la conférence de presse, sur la thématique. Privilégiez les phrases courtes.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et ne peut pas permettre d'atteindre un niveau de connaissance d'expert. Chaque personne doit avoir conscience qu'il peut et doit parfois décliner une interview ou une question s'il ne sent pas en maîtrise de la réponse.

<b>THEMATIQUE</b>	
<b>SUJET</b>	Migration, (Frontières, Covid, UE)
<b>PRINCIPAUX FAITS SUR 2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La pandémie de COVID-19 a fait surgir de nouveaux obstacles à l'accès aux DESC des migrants et réfugiés + entrave dans l'exercice de leurs droits, notamment droit d'asile.</li><li>▪ Les renvois forcés illégaux et les violences ont cette année encore été fréquents, le long des frontières terrestres comme maritimes : Grèce, Malte, Croatie.</li><li>▪ Enquête interne sur violations droits de l'agence européenne Frontex en mer Egée.</li><li>▪ <b>L'incendie du camp Moria en sept 2020, a laissé sans abri 13 000 personnes symbole politique UE désastreuse, inhumaine et dangereuse.</b></li><li>▪ Débat sur pacte UE sur l'immigration</li><li>▪ Criminalisation : Les autorités italiennes ont continué de sanctionner les ONG pour leurs activités de sauvetage en mer. En France le harcèlement à l'encontre des solidaires à Calais ou frontière avec l'Italie se poursuit.</li><li>▪ Des évacuations forcées récurrentes exemple de Calais ou IDF</li><li>▪ La police aux frontières a continué de refouler vers l'Italie des personnes migrantes ou demandeuses d'asile</li></ul>	
<b>LES TROIS CHIFFRES MARQUANTS SUR 2020 (le cas échéant)</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Syrie</b> : Étant donné la quantité limitée de places de réinstallation proposées par les pays occidentaux, le nombre de demandes soumises par les réfugié-e-s syriens les plus vulnérables est tombé à 10 056, contre 26 562 en 2019, selon les chiffres du HCR.</li><li>2. <b>Grèce</b> : L'incendie du camp de Moria à Lesbos a laissé sans abri 13 000 personnes réfugiées et migrantes (septembre 2020)</li><li>3. Les garde-côtes <b>libyens</b> ont intercepté durant l'année 11 891 personnes réfugiées ou migrantes en mer et les ont ramenées en Libye (toujours conflit et situation terrible pour les migrants piégés)</li></ol>	
<b>DEUX EXEMPLES PARLANTS (situations, témoignages...)</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>France</b> : le Conseil d'État a conclu en juin que le renvoi vers l'Italie d'une femme et de son enfant sans que leur demande d'asile ait été enregistrée et examinée constituait une violation du droit déposer demande d'asile.</li><li>2. <b>France</b> : décision préfectorale de ne pas distribuer de la nourriture à Calais pour les migrants et réfugiés.</li><li>3. <b>Malte – cas El Hiblu</b> : Trois jeunes demandeurs d'asile qui avaient refusé d'être renvoyés en Libye après avoir été secourus par le navire marchand <i>El Hiblu 1</i> en mars 2019, et qui avaient été arrêtés à leur débarquement à Malte, attendaient toujours leur mise en accusation. Ils risquaient la réclusion à perpétuité (législation antiterroriste).</li></ol>	
<b>PRINCIPAUX MESSAGES</b>	
<p>-Un pacte européen qui doit avoir comme priorité le respect des droits des personnes migrantes et réfugiées</p> <p>-Aux frontières extérieures de l'UE (Grèce/Turquie – Libye – Malte) : mettre fin aux refoulements et externalisation des pol UE</p> <p>-France : respect des droits aux frontières intérieures : asile, prise en charge des mineurs et respect procédure légale et fin du harcèlement à l'encontre des solidaires.</p>	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	
<b>MONDIAL :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les États doivent élargir les voies de migration légales et sûres afin de permettre aux personnes ayant besoin d'une protection de se rendre en Europe. Ils doivent notamment fournir des visas humanitaires et proposer des mesures de réinstallation.</li></ul>	
<b>DROIT D'ASILE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Veiller à ce que tous les demandeurs d'asile aient accès à une procédure d'asile équitable et efficace, y compris à une évaluation de leur demande de protection internationale sur la base de leur mérite, dans le cadre d'une procédure individualisée.</li><li>▪ Garantir un accès sûr au territoire et s'abstenir de pratiques illégales de contrôle aux frontières, telles que les refoulements, les expulsions collectives et les retours illégaux.</li></ul>	
<b>CRIMINALISATION SOLIDARITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Veiller à ce que personne ne soit criminalisé pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, ni ne fasse l'objet de menaces, d'attaques, de harcèlement, de campagnes de diffamation, d'intimidation ou de représailles pour son travail en faveur des droits humains.</li></ul>	
<b>SAUVETAGES EN MER</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respecter les obligations découlant du droit maritime international, notamment en s'abstenant de pénaliser les capitaines de navires pour avoir porté assistance à des personnes en détresse en mer ;</li><li>▪ S'abstenir de transférer aux autorités libyennes la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale, sauf si cela s'accompagne de l'offre d'un lieu sûr où les personnes secourues peuvent être débarquées ;</li></ul>	

**NE PAS DEPASSER UNE PAGE MERCI !**